

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 AOUT 2014**

Les membres du conseil municipal sont convoqués le 11 Août 2014 à 18 heures 30, en séance ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Juin 2014,
- Modification des statuts et installation du conseil syndical du SIRP Le Temple-Saumos,
- Modification des statuts et installation du conseil syndical du SIAEP Saumos-Le Temple,
- Travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension Centre Bourg – Route du Porge
- Questions diverses,
- Informations diverses.

Le Temple, le 4 Août 2014

Le Maire,



Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 11 Août 2014 à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN Stéphane, MAURIN Jean-Jacques, ROBERT Michel, BEAUBOIS Cédric, CORNE Philippe, Mmes HALARD Françoise, GASSIAN Bérengère, JUARROS Emeline, NOUETTE-GAULAIN Karine, DELUGIN Delphine  
Absents excusés : Messieurs BIESSE Jean-Pierre, PREVOT Bruno, BOS Guillaume, CUMERLATO Jean-François

Le procès-verbal de la séance du 30 Juin 2014 est adopté à l'unanimité sans observations.

### **MODIFICATION DES STATUTS ET INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL DU SIRP LE TEMPLE-SAUMOS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame la Sous-Préfète de Lesparre qui rappelle la procédure de modification des statuts des EPCI et qui stipule que les communes de Le Temple et Saumos ont voté la modification des statuts du syndicat avant même que ce dernier ne se soit prononcé sur la modification des statuts. Les délégués des communes ont été désignés sur la base d'une modification des statuts non autorisée par arrêté préfectoral.

Par conséquent, l'élection des délégués syndicaux des communes, du Président et du Vice-Président est irrégulière. Le délai contentieux étant forclo, le recours en annulation devant le juge électoral serait semble t-il déclaré irrecevable.

Aussi, afin de remédier rapidement à cette situation et d'assurer la sécurité juridique des activités du syndicat, il convient que l'ensemble des délégués syndicaux dont le Président et le

vice-président présentent leur démission, et qu'il soit ensuite procédé à une nouvelle élection des membres du syndicat dans les conditions visées par les statuts actuels du syndicat.

Par suite, il conviendra que le comité syndical engage une procédure de modification des statuts, dans les conditions fixées par l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. A compter de la notification de la délibération du comité syndical, les communes auront alors trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts. Au terme de ce délai, un arrêté préfectoral pourra être pris. Ainsi, le comité syndical pourra se réunir dans les conditions permettant d'assurer le bon fonctionnement du syndicat et la « solidité » juridique des délibérations adoptées.

Monsieur le Maire demande la démission de Messieurs PALLIN, BIESSE, PREVOT, Madame DELUGIN en qualité de délégués titulaires, de Monsieur CORNE Philippe en qualité de délégué suppléant.

Après avoir entendu ces explications :

- Messieurs PALLIN, BIESSE, PREVOT, Madame DELUGIN et Monsieur CORNE donnent leur démission,
- le conseil municipal nomme :
  - Messieurs PALLIN Jean-Luc, BIESSE Jean-Pierre, PREVOT Bruno en qualité de délégués titulaires,
  - Madame DELUGIN Delphine en qualité de délégués suppléant.

### **MODIFICATION DES STATUTS ET INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT AEP SAUMOS – LE TEMPLE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame la Sous-Préfète de Lesparre qui rappelle la procédure de modification des statuts des EPCI et qui stipule que les communes de Le Temple et Saumos ont voté la modification des statuts du syndicat avant même que ce dernier ne se soit prononcé sur la modification des statuts. Les délégués des communes ont été désignés sur la base d'une modification des statuts non autorisée par arrêté préfectoral.

Par conséquent, l'élection des délégués syndicaux des communes, du Président et du Vice-Président est irrégulière. Le délai contentieux étant forclo, le recours en annulation devant le juge électoral serait semble t-il déclaré irrecevable.

Aussi, afin de remédier rapidement à cette situation et d'assurer la sécurité juridique des activités du syndicat, il convient que l'ensemble des délégués syndicaux dont le Président et le vice-président présentent leur démission, et qu'il soit ensuite procédé à une nouvelle élection des membres du syndicat dans les conditions visées par les statuts actuels du syndicat.

Par suite, il conviendra que le comité syndical engage une procédure de modification des statuts, dans les conditions fixées par l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. A compter de la notification de la délibération du comité syndical, les communes auront alors trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts. Au terme de ce délai, un arrêté préfectoral pourra être pris. Ainsi, le comité syndical pourra se réunir dans les conditions permettant d'assurer le bon fonctionnement du syndicat et la « solidité » juridique des délibérations adoptées.

Monsieur le Maire demande la démission de Messieurs PALLIN, BIESSE, CUMERLATO en qualité de délégués titulaires, de Madame HALARD Françoise en qualité de délégué suppléant.

Après avoir entendu ces explications :

- Messieurs PALLIN, BIESSE, CUMERLATO et Madame HALARD donnent leur démission,
- le conseil municipal nomme :
  - Messieurs PALLIN Jean-Luc, BIESSE Jean-Pierre en qualité de délégués titulaires.

### **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION CENTRE BOURG – ROUTE DU PORGE**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'étude technique pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension Centre Bourg (Route de Saumos et Route du Porge). Les travaux sont estimés à la somme de 70 000,00 euros HT qui pourraient être financés de la façon suivante :

- 30 % à la charge de la commune,
- 30 % à la charge du SIEM,
- 40 % à la charge d'ERDF.

Après discussion, le conseil municipal :

- accepte le coût d'objectif et le plan de financement de l'opération,
- donne son accord pour la réalisation des travaux,
- délègue la maîtrise d'œuvre à ERDF,
- autorise Monsieur le Maire à verser, sur émission d'un titre de recette du SIEM, la participation de la commune.

Cette délibération sera transmise au SIEM qui inscrira le dossier à l'ordre du jour d'une réunion de bureau.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de son entretien avec Madame COMIN Valérie, Sous-Préfète de l'arrondissement de Lesparre. Il a été fait un point sur les subventions et dotations attribuées à la commune et un point sur l'affaire RUIZ.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été procédé à l'achat d'une armoire froide pour la salle des fêtes, les frigidaires existants étant en panne.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des conventions ont été signées avec les FRANCAS pour la mise à disposition des agents pour l'animation des activités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaiterait qu'un groupe de travail étudie le dossier concernant les tarifs de location et de l'entretien de la salle des fêtes. Mesdames HALARD et JUARROS sont désignées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre un arrêté afin de limiter la vitesse à 30 kms/heures Route de la Lebadé. Le conseil municipal émet un avis favorable. Il propose au conseil municipal de se rendre sur les lieux pour voir l'avancement des travaux d'aménagement des parkings et demande à Madame JUARROS d'étudier l'aménagement des espaces verts, éventuellement en collaboration avec les enfants dans le cadre des TAP.

Monsieur le Maire souhaiterait qu'une réflexion soit engagée sur l'aménagement des espaces verts de la commune (rond-point, cimetière ....) et propose le recrutement d'un emploi aidé. Le conseil municipal émet un avis favorable.



A collection of handwritten signatures in red and blue ink. The signatures are arranged in two rows. The top row contains four signatures: the first is 'Zed's', the second is 'Juarros', the third is 'A. Juarros', and the fourth is a large, stylized signature. The bottom row contains three signatures: the first is 'Halard', the second is a large, stylized signature, and the third is a signature in blue ink.